

**RÈGLEMENT JEU CONCOURS  
PARTAGEZ VOTRE PLUS BEAU SOUVENIR  
QATAR PRIX DE L'ARC DE TRIOMPHE 2020**

**Instagram**

**([www.instagram.com/francegalop](http://www.instagram.com/francegalop))**

**Twitter**

**([www.twitter.com/francegalop](http://www.twitter.com/francegalop))**

### **Article 1 : Organisation**

FRANCE GALOP, sis au 46 place Abel Gance, 92100 Boulogne Billancourt, France, ("FRANCE GALOP") organise, dans le cadre du Qatar Prix de l'Arc de Triomphe un concours gratuit et sans obligation d'achat.

Ce concours se déroule du 22 septembre à 12h au 6 octobre à 23h59.

### **Article 2: Acceptation du règlement**

Le seul fait de participer au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **Article 3: Modalités d'inscription**

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques, âgées de dix-huit (18) ans et plus résidant en France Métropolitaine.

Les membres du personnel de France Galop, du PMU, du GTHP, du Trot, d'Équidia et de la Fédération Nationale des Courses Hippiques ne sont pas autorisés à participer au jeu.

### **Article 4 : Déroulement du jeu**

Le jeu concours se présente sous la forme de concours photos et témoignage.

Ce jeu concours sera disponible sur les pages Instagram et Twitter de France Galop.

Pour participer au jeu concours, l'utilisateur devra :

- Partager une photo de son plus beau souvenir du Qatar Prix de l'Arc de Triomphe ou partager un témoignage de son meilleur souvenir
- Publier la photo, le témoignage sur son compte Instagram ou sur son compte Twitter en public
- Mentionner obligatoirement dans la description de la photo ou du témoignage le hashtag (#) #QPATmemories et facultativement @FranceGalop, @Q\_REC et @Longines.

## **Article 5 : Désignation des gagnants**

Vingt (20) gagnants seront désignés.

Le tirage et la désignation des gagnants seront effectués par un jury France Galop composé de la responsable du Service Digital, de la Community Manager et de la Chef de Projet Digital qui se réunira à compter du 7 octobre 2020 et décidera des plus belles photos postées et des meilleurs témoignages. Le jury appliquera ces critères de sélection : émotions, passion, rédaction. Des critères qui devront respecter l'image et la dimension sportive du Qatar Prix de l'Arc de Triomphe.

Un classement sera effectué par le jury de France Galop pour attribuer les lots définis dans l'article 6.

France Galop contactera les gagnants via les messageries instantanées Instagram et Twitter dans un délai de 15 jours à compter de la désignation des gagnants.

Les gagnants auront chacun 3 jours (72h) pour répondre au message de France Galop et indiquer toutes les informations demandées par France Galop pour l'envoi de leurs lots.

Les informations demandées par France Galop sont les suivantes :

- Nom
- Prénom
- Adresse mail
- Numéro de téléphone
- Adresse postale

France Galop procédera à l'envoi par voie électronique de toutes les dotations à l'exception de la délivrance du deuxième prix qui se fera par voie postale.

Sans réponse de leur part dans ce délai imparti, d'autres gagnants seront désignés par le jury France Galop et dans la limite de 3 désignations de gagnants.

## **Article 6 : Dotations**

Les lauréats du jeu concours pourront gagner :

### **PREMIER PRIX :**

- 1 montre Longines (modèle homme ou femme au choix)

Valeur unitaire de la dotation : *2000€TTC*

### **DEUXIÈME PRIX :**

- 2 invitations pour déjeuner au restaurant du panorama le dimanche du Qatar Prix de l'Arc de Triomphe 2021.  
Lieu : Hippodrome Parislongchamp

Valeur unitaire de la dotation : *1000€TTC*

### **TROISIÈME PRIX :**

- 2 places hospitalité dans la catégorie « Prestige Open Bar » valable pour l'édition 2021 du Qatar Prix de l'Arc de Triomphe  
Lieu : Hippodrome Parislongchamp

Valeur unitaire de la dotation : *400€TTC*

#### **QUATRIÈME AU DIXIÈME PRIX :**

- 2 places pour le Qatar Prix de l'Arc de Triomphe 2021 en catégorie « Pelouse de l'Arrivée »  
Lieu : Hippodrome Parislongchamp

Valeur unitaire de la dotation : 30€TTC

#### **ONZIÈME AU VINGTIÈME PRIX :**

- 2 places pour le Qatar Prix de l'Arc de Triomphe 2021 en catégorie « Les Jardins de l'Arc »

Lieu : Hippodrome Parislongchamp<sup>2</sup>

Valeur unitaire de la dotation : 10€TTC

La valeur des dotations est établie au moment de la rédaction de ce règlement et ne peut pas faire l'objet de contestations quant à son évaluation. Les dotations sont strictement personnelles et ne sont pas cessibles.

#### **Article 7 : Attribution des lots**

##### **PREMIER PRIX:**

- France Galop procédera à l'envoi par voie postale recommandée de la montre Longines d'une valeur totale de 2000 euros (€) TTC.

##### **DEUXIÈME PRIX:**

- France Galop procédera à l'envoi par voie électronique des 2 places pour le Qatar Prix de l'Arc de Triomphe 2021 en catégorie hospitalité « Restaurant du Panorama » d'une valeur totale de 2000 euros (€) TTC.

##### **TROISIÈME PRIX :**

- France Galop procédera à l'envoi par voie électronique des 2 places pour le Qatar Prix de l'Arc de Triomphe en catégorie hospitalité « Prestige Open Bar » d'une valeur totale de 800 euros (€) TTC.

#### **QUATRIÈME AU DIXIÈME PRIX :**

- France Galop procédera à l'envoi par voie électronique des 2 places en catégorie « Pelouse de l'Arrivée » pour le Qatar Prix de l'Arc de Triomphe 2021 d'une valeur totale de 30 euros (€) TTC.

#### **ONZIÈME AU VINGTIÈME PRIX :**

- France Galop procédera à l'envoi par voie électronique des 2 places en catégorie « Les Jardins de l'Arc » pour le Qatar Prix de l'Arc de Triomphe 2021 d'une valeur totale de 10 euros (€) TTC.

#### **Article 8 : Contestation**

L'attribution du lot ne peut donner lieu, de la part du ou de la gagnant(e), à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise d'une contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Toute contestation équivaut à un refus définitif du lot par le gagnant.

France Galop se réserve le droit de substituer à tout moment, au lot proposé, un lot de nature et de valeur équivalents, notamment sans que cela ne soit exhaustif, en raison de restrictions de voyages gouvernementales ou de tout autre événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance des lots prévus.

#### **Article 9 : Modification du règlement**

France Galop se réserve le droit de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le concours, sans préavis, ni indemnité de quelque nature que ce soit.

## **Article 10 : Consultation du règlement**

Ledit règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande soit :

- en envoyant une lettre portant son nom, son prénom et son adresse à :

FRANCE GALOP

Direction de la Communication, du Marketing et du Développement

Service Multimédia

46 place Abel Gance

92655 Boulogne-Billancourt Cedex

(Remboursement du timbre au tarif ordinaire sur simple demande jointe à la demande du règlement) ou en adressant une demande par courriel à [socialmedia@france-galop.com](mailto:socialmedia@france-galop.com).

## **Article 11 : Responsabilité**

Ce jeu concours est organisé sous l'autorité de FRANCE GALOP.

Le jeu concours n'est pas associé à Instagram et Twitter, ni géré ou sponsorisé par Instagram et Twitter. Le participant fournit des informations à France GALOP et non à Instagram et Twitter.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

FRANCE GALOP ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau.

Plus particulièrement, FRANCE GALOP ne saura être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle

FRANCE GALOP pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. France Galop se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

France Galop ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

FRANCE GALOP ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu. Les Participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La responsabilité de FRANCE GALOP ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

## **Article 12 : Données personnelles**

### Identité du responsable de traitement

Le responsable de traitement est le suivant :

FRANCE GALOP

46 place Abel Gance

92100 Boulogne Billancourt

FRANCE GALOP s'engage à respecter toutes les obligations résultant de la loi n°78-17 modifiée du 06 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que l'ensemble des dispositions françaises et européennes applicable en la matière, et notamment le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

FRANCE GALOP prend les mesures nécessaires pour assurer la protection et la confidentialité desdites informations qu'elle détient et/ou qu'elle traite.

Pour l'ensemble de ses demandes relatives à l'exercice de ses droits, le Participant s'adresse à FRANCE GALOP via l'adresse « [contact-data-protection@france-galop.com](mailto:contact-data-protection@france-galop.com) » ou en écrivant à l'adresse suivante : FRANCE GALOP – Comité Data Protection - 46, place Abel Gance – 92 655 Boulogne cedex (Hauts de Seine).

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre du jeu concours font l'objet des traitements réalisés par FRANCE GALOP.

Les données personnelles du Participant collectées et conservées par FRANCE GALOP sont les données collectées via son inscription au jeu concours.

Lors de son inscription ou du contact du gagnant afin d'obtenir le lot et participer au jeu concours, le participant est invité à communiquer via la messagerie privée Instagram ou Twitter ses données personnelles.

Les données personnelles du Participant ne seront collectées et conservées que sur inscription du participant aussi les données suivantes seront demandées :

- Nom
- Prénom
- Adresse mail
- Numéro de téléphone
- Adresse postale

France Galop procédera à l'envoi par voie postale de la montre Longines.

France Galop procédera à l'envoi par voie électronique tous les autres lots, les places, les hospitalités ainsi que tout le nécessaire pour le voyage au Qatar.

Base juridique et finalité du traitement :

La base juridique de ce traitement repose sur l'exécution du présent Règlement.



Le Participant accepte, sans réserve, le présent Règlement dans son intégralité dès son inscription au jeu concours.

Le traitement a les finalités suivantes :

- permettre au Participant de s'inscrire et de participer au jeu-concours ;
- permettre à FRANCE GALOP de déterminer les gagnants du jeu concours ;
- permettre à FRANCE GALOP de contacter les gagnants afin de leur attribuer les lots 'attribuer les lots ;

#### Durée de conservation

Les données personnelles du Participant sont conservées en Union Européenne, dans un environnement technique sécurisé, le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées dans le respect de la réglementation en vigueur. A la fin du délai, et en l'absence de contact du Participant, les données sont purgées de toutes les bases actives de FRANCE GALOP.

#### Transfert de données hors-Union Européenne

FRANCE GALOP organise ce jeu concours via les services proposés par les sociétés FACEBOOK et TWITTER, dont le siège social est situé aux Etats-Unis, qui traitent les données relatives à leurs utilisateurs et les exploitent à des fins commerciales conformément à leurs propres directives relatives à la protection des données. , et notamment les données fournies par le Participant pour son inscription au jeu concours. FRANCE GALOP n'a aucune influence sur le traitement des données par les fournisseurs de réseaux sociaux et n'est pas en mesure de le contrôler.

#### Droits des individus

Pour en savoir plus sur ses droits, le Participant peut consulter le site web de la CNIL, l'autorité de contrôle du traitement des données à caractère personnel française : <https://www.cnil.fr/>

Le Participant est informé que FRANCE GALOP pourra être amenée à communiquer les données personnelles collectées via l'accès aux services proposés sur le Site aux autorités administratives et judiciaires autorisées pour la recherche et l'identification de l'auteur d'une infraction dans le strict respect des dispositions légales.

### Droit d'accès, droit de rectification, droit d'effacement

Le Participant peut à tout moment consulter, modifier ou supprimer les données personnelles fournies et ainsi exercer son droit d'accès, droit de rectification et droit à l'effacement par les moyens présentés au début du présent article.

### Droit d'opposition

Conformément à la réglementation en vigueur, le Participant peut s'opposer aux traitements des données personnelles via son droit d'opposition. Pour ce faire, le Participant doit s'adresser à FRANCE GALOP par les moyens présentés au début du présent article. FRANCE GALOP ne traite alors plus les données à caractère personnel du Participant, à moins qu'il n'existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés du Participant, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

### Droit à la portabilité

Le Participant peut exercer son droit à la portabilité des données en écrivant ou en s'adressant à FRANCE GALOP par les moyens présentés au début du présent article. Les données concernées par le droit à la portabilité sont exclusivement les données déclarées activement et consciemment par le Participant, à savoir les données fournies pour la participation au jeu concours, mais aussi les données générées par l'activité du Participant via sa participation au jeu concours.

### Droit à la limitation

Le Participant peut exercer son droit à limitation des données en écrivant ou en s'adressant à FRANCE GALOP par les moyens présentés au début du présent article. FRANCE GALOP ne traite alors plus les données à caractère personnel du Participant et procède à leur conservation pendant le délai de vérification/examen de l'exercice d'un autre droit (accès, opposition...).

### Droit de décider du sort de ses données après son décès

Le Participant peut définir des directives relatives au sort de ses données après son décès en écrivant ou en s'adressant à FRANCE GALOP par les moyens présentés au début du présent article.

## Droit d'introduire une réclamation

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, le Participant a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, s'il considère que le traitement de données à caractère personnel le concernant constitue une violation de ses droits. En France, l'autorité de contrôle du traitement des données à caractère personnel est la CNIL.

## **Article 13 : Frais de connexion**

Les frais de connexion à la plateforme Facebook pour participer au concours seront remboursés sur la base forfaitaire de 0,26 euros TTC correspondant à trois (3) minutes de connexion. N'est admise qu'une seule demande de remboursement par participant, sur simple demande écrite envoyée à l'adresse suivante :

FRANCE GALOP

Direction de la Communication, du Marketing et du Développement

Service Multimédia

46 place Abel Gance

92655 Boulogne-Billancourt Cedex

La demande de remboursement des frais de connexion pour participer au vote doit être adressée au plus tard le 31 octobre 2020 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, et fera elle-même l'objet d'un remboursement au tarif ecopli en vigueur sur la base de 20 g poids total du courrier, soit 0,56 euros.

## **Article 14 : Droits d'utilisation**

Le participant garantit qu'il est bien l'auteur de la photo et doit s'assurer du respect du droit à l'image des personnes représentées et identifiables.

Le participant donne à FRANCE GALOP l'autorisation d'utiliser les photos à titre gratuit, sans aucune restriction spatiale, temporelle ou matérielle. L'utilisation comprend notamment, mais sans s'y limiter, la reproduction, la diffusion, la publication et la mise à disposition des photographies sous toute forme et dans tous les médias (télévision, radio, cinéma, Internet, presse, supports sonores, etc.) de FRANCE GALOP. Les photos peuvent être utilisées à des fins publicitaires et de relations publiques de toute nature en lien avec le thème du jeu-concours.

Les photos peuvent être modifiées à souhait (par ex. par un traitement des couleurs, une diminution de la taille, un rognage, etc.).

Le droit d'utilisation des photos est accordé pour une durée illimitée et sans restriction géographique. FRANCE GALOP est en droit de céder ou de concéder en sous-licence (en tout ou en partie) à des tiers et en particulier, mais pas exclusivement, à des sociétés liées à FRANCE GALOP, sans restriction, les droits susmentionnés.

FRANCE GALOP s'engage à ne pas représenter le participant d'une façon qui lui est défavorable, mais reste libre, au demeurant, d'utiliser les photos à sa convenance. Le consentement donné dans le cadre susmentionné vaut renonciation, pour le participant, à exercer de quelconques droits de regard ou de validation du produit fini, du clip vidéo, de la copie de l'œuvre, du scénario vidéo ou du matériel imprimé créé à partir de la photographie.

## **Article 14 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. Toute réclamation relative à ce jeu devra être portée à la connaissance de FRANCE GALOP obligatoirement par écrit dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent jeu-concours, le cachet de la poste faisant foi.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les tribunaux civils de Nanterre sont seuls compétents pour connaître des contestations pouvant naître à quelque titre que ce soit du présent règlement.

Le seul fait de participer au jeu concours, entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement et l'interdiction de toute réclamation en ce qui concerne l'exploitation publicitaire et/ou promotionnelle qui pourrait faite par les gagnants bénéficiant des lots cités en objet du règlement.